

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11-04-2023

Absents :

- Maitena DIRIBARNE, Cécile LARRAMENDY et Xabi LARRE
- Xavier PIERRE donne pouvoir à Jean François GOICOCHEA
- Isabelle HENRY donne pouvoir à Mattin ETCHEVERRY

❖ Approbation du CR de la réunion du Conseil Municipal du 27/02/2023

M. le Maire soumet le compte rendu du dernier conseil municipal du 27/02/2023 au vote du conseil

Vote à l'unanimité

❖ Taxes Locales 2023

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux de taxes locales par rapport à 2022 à savoir

- Taxe sur le foncier bâti : 28.80%
- Taxe sur le foncier non bâti : 36.51%
- Taxe d'habitation : 16.93%

M. le Maire précise que l'assiette évolue toutefois, ce qui porterait les recettes pour la commune à un montant estimé à 778.271€

Vote à l'unanimité

❖ Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées au chapitre 204 (Participation au centre de secours et d'incendie)

Cécile Iturria explique que toutes les communes appartenant au secteur d'intervention du centre de secours ont été invitées à participer à un pourcentage de la construction du nouveau centre. Pour St Jean il s'agit d'un montant étalé sur 3 ans d'un montant de 34370€. Cette somme a été versée au SDIS sous la forme d'une subvention qu'il convient désormais d'amortir. Cet amortissement peut aller de 3 à 15 ans maximum.

Il est proposé d'amortir la dépense sur 10 ans, ce qui implique que tous les ans, apparaitront en dépenses 3437€ qui seront reportés en recette d'investissement

Vote à l'unanimité

❖ Examen et approbation du budget annexe du camping municipal

Cécile Iturria présente le budget primitif 2023 du camping municipal

Proposition d'équilibrer la section de fonctionnement à 132.261€, et la section investissement à 22.309€

- Les dépenses de fonctionnement présentent des charges à caractère général pour 56.500€ et des charges de personnel pour 15.000€. Les recettes de fonctionnement présentent des redevances à hauteur de 100.000€, ainsi que le report de l'excédent constaté en fin d'année 2022 pour 32.261€. Pour équilibrer la section, proposition de virer 10.000€ à la section recettes d'investissement, afin de permettre la réalisation de travaux travaillés en commission, ainsi que de virer 50.761€ en recette de fonctionnement au budget général
- En recette d'Investissement, on retrouve les 10.000€ du virement de la section de fonctionnement qui serviront à des aménagements divers (installation WIFI, sécurisation des accès, rajout de tables-bancs, etc...) ainsi que l'affectation du résultat de 2022 pour 12.309€ qui venaient neutraliser le déficit constaté du même montant

Jean François GOICOCHEA fait remonter une remarque de Xavier PIERRE qui regrette le manque de réalisations au niveau du camping malgré des préconisations de la commission. Réponse lui est faite que les investissements n'ont pas tous été prévus sur la même année et que plusieurs ont été réalisés en 2022 (enrobé, reprise des sanitaires), ceux dépassant les investissements prévus au BP 2022 étant reportés sur les exercices suivants.

Mattin Etcheverry demande la raison de la différence du niveau des charges de personnel (15.000 contre 34.000 en 2022). Réponse lui est faite qu'en 2022 les travaux en régie ont été valorisés dans ce chapitre.

Mise au vote du budget primitif 2023 du camping : Xavier PIERRE vote contre, Mattin ETCHEVERRY et Isabelle HENRY s'abstiennent, 13 votes pour

❖ Examen et approbation du budget primitif du train de loisirs

Cécile Iturria présente le budget primitif du train de loisir.

Proposition d'équilibrer la section de fonctionnement à 62.111€ et la section d'investissement à 92.593€

- En recettes de fonctionnement, inscription de redevances à hauteur de 57.811€. On retrouve également le report de l'exercice précédent pour 4.300€. Pour équilibrer ces recettes de fonctionnement, inscription de charges à caractère général pour 8.800€ et des charges de personnel pour 27.000€, des

intérêts d'emprunt pour 1.311€ et la dotation aux amortissements (que l'on retrouvera en recette d'investissement) pour 25.000€.

- En recettes d'investissement, nous retrouvons donc cet amortissement de 25.000€ mais aussi le report d'excédent cumulé constaté en 2022 pour 67.593€, pour financer d'une part le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 27.093€, puis pour équilibrer la section, une somme de 65.500€ en immobilisation

Mise au vote : Mattin ETCHEVERRY et Isabelle HENRY s'abstiennent, 14 pour

❖ Examen et approbation du budget primitif du Village Vacances Familles (VVF)

Cécile Iturria présente le budget primitif du VVF

Précision est faite que ce budget porte uniquement le remboursement de l'emprunt contracté lors de la réalisation du bassin de baignade, emprunt qui se termine en Juillet 2023

- La section de fonctionnement s'équilibre à 17.598€, alimentée pour l'essentiel en recettes par le loyer versé par le loyer versé par la VVF pour 17.451€ et par une participation de la commune au déficit constaté en 2022 e 147€, les dépenses se matérialisant par le remboursement des intérêts d'emprunt pour 763€ et le virement à la section investissement pour 16.835€
- La section d'investissement voit la partie recette créditée du report de la section de fonctionnement pour 16.835€ auquel on ajoute le report des excédents de fonctionnement capitalisés pour 15.959€. Ces recettes servent d'une part à compenser le déficit 2022 pour 16.105€, et au remboursement du capital de l'emprunt pour 16.689€. La section d'investissement s'équilibre à 32.794€.

Emmanuel DUPLACEAU demande ce qu'il se passera après 07/2023. Réponse lui est faite que le VVF est locataire jusqu'en octobre 2023. M. le maire précise l'actualité en annonçant que les domaines sont passés pour une estimation du bien, et que de leur côté, le VVF mandatent un expert immobilier pour une valorisation du bien.

Mise au vote : Mattin ETCHEVERRY et Isabelle HENRY s'abstiennent, 14 pour

❖ Examen et approbation du budget primitif principal

Peyo IDIART présente la section fonctionnement

Dans sa globalité, le budget de fonctionnement progresse de 13.5% avec un équilibre à 2.320.494€, dont un excédent de fonctionnement dégagé à hauteur de 405.622€ qui sera

basculé en investissement en vue de financer ce dernier. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront pour 2023 à 1.911.435€

- Dépenses de fonctionnement

- Au chapitre 11 : les charges à caractère général représentent 643.000€ soit 28% des dépenses totales. Les principaux articles estimés à la hausse sont la consommation d'eau (impactée par un décalage de facturation), l'électricité (hausse annoncée plafonnée à 15%), les postes carburant et fioul, ou le poste « divers » qui intègre une dotation de 10.000€ pour un appel à projet lancé par la commission vie citoyenne. L'augmentation des postes impôts et taxes est due à la hausse des bases sur lesquelles sont calculées ces taxes
- Au chapitre 12 : les charges de personnel représentent 893.600€ soit 39% du total des dépenses. Ce chapitre prend en compte le recrutement d'un policier municipal, d'une gestionnaire comptable, du poste de manager de commerce sur une année complète et d'un point d'indice revalorisé sur une année complète, mais aussi des départs de Sylvie DARRAIDOU et Alain ZUANABAR.
- Les charges de gestion courante représentent 14% des dépenses totales
- Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunt et sont logiquement en baisse du fait que la municipalité n'ait pas contracté de nouvel emprunt en 2022

- Recettes de fonctionnement :

- Article 70 : les produits des recettes représentent 336.095€ soit 20% du total des recettes. Cet article est réévalué par rapport à 2022 notamment grâce au bon fonctionnement des aires de camping-cars
- Article 73 : les impôts et taxes représentent 1.215.809€ soit 52% du total des recettes. Ces recettes se réalisent sur la base de taux constants, mais augmentent en raison de l'actualisation des bases et de la mise en place de la taxe d'habitation sur les locaux vacants
- Article 74 : les dotations et subventions représentent 521.741€ soit 23% des recettes totales de fonctionnement. DGF en légère hausse, dotation de l'état pour les frais du dispositif de titres sécurisés en hausse de 10.000€ et aide de la banque des territoires de 40.000€ pour le recrutement du manager de commerce
- Article 75 : les autres produits de gestion courante sont prévus à la hausse du fait de la révision de certains loyers
- Article 77 : les produits exceptionnels consistent pour l'essentiel en la perception de l'excédent du budget annexe du camping, article qui

constate aussi la disparition des remboursements inhérents au centre de vaccination COVID

- L'excédent de fonctionnement de l'année 2022 représente une somme de 49.588€

La capacité d'autofinancement brute de la commune représente plus de 18% des recettes réelles de fonctionnement ce qui est un niveau satisfaisant.

Mattin ETCHEVERRY redemande des précisions sur la présence au chapitre 77 d'un excédent du camping municipal. Réponse lui est faite que c'est l'excédent abordé lors du budget annexe du camping municipal qui apparaît cette fois sur le budget général

Mattin ETCHEVERRY relève que les hausses de loyer communaux ne représentent que 5.000€ de recette supplémentaire et qu'il trouve regrettable de procéder à une révision pour si peu de gain, réponse lui est faite que les frais d'entretien sont aussi conséquents pour la commune sur certains de ces biens immobiliers et qu'il paraît logique de suivre un indice calculé et prévu dans les baux.

M. le Maire présente le budget primitif d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 2.061.486€

- Les dépenses d'investissement

- Les bâtiments communaux (opération 125): 80.400€ d'investissements prévus pour lesquels seront attendus 11.100€ de subvention du Leader montagne basque et du CD64 pour l'étude de programmation de l'ancien centre d'incendie et de secours, ainsi que 30.000€ de fonds de concours de la CAPB, destinés notamment au renouvellement de menuiseries au niveau de la cité administrative
- Acquisition de matériel (opération 156) : 38.700€ d'investissements dont l'opération principale sera la pose d'une borne automatique supplémentaire (Porte de France ou porte St Jacques) pour 15.000€
- Voirie (opération 197) : 360.000€ d'investissements prévus en 2023 dont 300.000€ pour la première moitié du réaménagement de l'avenue Renaud, pour lequel une subvention de la DETR est attendue pour 173.437€.
- Aménagement de l'espace public (opération 222) : 118.400€ d'investissements prévus. La principale dépense concernera la part d'étude pour la maîtrise d'œuvre des travaux prévus autour de la place de Gaulle, du pont et de la porte de Cize, évaluée à 46.500€. Le vieux cimetière verra une première tranche de travaux (20.000€) pour laquelle un accompagnement du département via le dispositif « mélusine » pour 6.000€
- Installations sportives (opération 248) : 79.000€ d'investissements prévus. L'éclairage de différents terrains (fronton, Jai Alai, plaine des sports) sera repris pour 51.000€, avec une aide de la SDEPA de 18.200€.

Le court de Tennis principal sera repeint pour 6.000€ mais bénéficiera d'une aide prévue pour la réfection du court n°3 de 4.500€

- Square intergénérationnel (opération 257) : 550.000€ prévus pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation du site de l'ancienne piscine. Participation de l'état via la DETR et l'ANS pour 268.837€, du CD64 pour 108.000€ et de la CAPB pour 64.820€

Mattin ETCHEVERRY demande précision sur les fonds de concours attribués par le pôle territorial, initialement votés en 2021. M.le Maire précise que le COVID a décalé beaucoup de projets mais le vote de cette attribution étant voté, le décalage n'a pas été un obstacle à son versement en décalé.

Emmanuel DUPLACEAU demande le montant des dépenses de chauffage au niveau de la cité administrative, pour les mettre en pertinence avec l'investissement visant à changer les menuiseries pour un montant de 65.000€. M. le Maire lui précise qu'il sera peut-être décidé de changer la chaudière en premier lieu, mais que le changement de menuiseries sera un gage de sécurité pour plusieurs décennies.

- Les recettes d'investissement :
 - Cécile Iturria précise que la proposition budgétaire prévoit un emprunt bancaire évalué à 249.290€ pour équilibrer les opérations présentées
 - En opération financières, nous percevrons 41.077€ de FCTVA
 - Inscription d'une somme de 90.000€ de recette liée à la vente du bien sans maître de la rue du 11 Novembre
 - Virement de la section de fonctionnement de l'excédent constaté pour 409.059€

Au 01/01/2023, l'encours de la dette s'élève 1.662.295,79€

Mise au vote : Mattin ETCHEVERRY et Isabelle HENRY votent contre, 14 pour

❖ Subventions aux associations 2023

M. le Maire descend les propositions de subventions travaillées par les différentes commissions.

Après explications par les vice-présidents de chaque commission, des nouvelles demandes ou hausses diverses demandées par chaque association, l'intégralité des demandes est validée par le conseil municipal

Mise au vote : vote à l'unanimité

❖ Commission de Cize : cession d'un terrain à la CAPB sur la commune de St Michel

Mise au vote : Mattin ETCHEVERRY et Isabelle HENRY s'abstiennent, 14 pour

Pas de questions diverses

La séance est clôturée par M. le Maire

Le secrétaire de séance

Peyo IDIART

Vote à l'unanimité

1 abstention = Xali LARRE

